

## ACOLAN D

Date de révision 14.02.2015

Date d'impression 15.02.2015

### SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

#### Informations sur le produit

Nom commercial : ACOLAN D weiss, Halbglanz

Utilisation de la substance/du mélange Vernis de recouvrement à 1 composant à base de résine alkyde

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: Akzo Nobel Coatings AG  
Industriestrasse 17a  
CH-6203 Sempach Station

Téléphone +41 (0)41 469 67 00  
Fax +41 (0)41 469 67 01  
Internet www.akzonobel.ch  
msds.info.ch@akzonobel.com

Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d'Information Toxicologique Zurich  
Téléphone +41 (0)44 251 51 51 ou **145**

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Indications de risque pour l'homme et l'environnement

**Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 avec la table de corrélation pour 67/548/CEE ou 1999/45/CE (Annexe VII de CLP)**

R10: Inflammable.

#### Classification RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.  
STOT RE 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Asp. Tox. 1 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Flamme



Danger pour la santé

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Conseils de prudence : Prévention:  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

**ACOLAN D**

Date de révision 14.02.2015

Date d'impression 15.02.2015

Intervention:  
 P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
 P331 NE PAS faire vomir.  
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

Mention d'avertissement : Peut produire une réaction allergique.

Composants sensibilisants : 2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime  
 anhydride phtalique  
 Peut déclencher une réaction allergique.

**SECTION3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique du mélange**

Vernis de recouvrement à 1 composant à base de résine alkyde

**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS	Classification 67/548/CEE	Classification RÉGLEMENT (CE) No 1272/2008	Concentration [%]
naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	64742-48-9	Xn R65 ; R66; R67; R10	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336 Asp. Tox. 1 H304	>= 10,00 - < 20,00
naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	64742-82-1	Xn, N R10 ; R51/53; R65; R66; R67	Flam. Liq. 3 H226 STOT SE 3 H336 STOT RE 1 H372 Asp. Tox. 1 H304 Aquatic Chronic 2 H411	>= 1,00 - < 2,50
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	96-29-7	Xn R21 ; R40; R41; R43	Acute Tox. 4 H312 Eye Dam. 1 H318 Skin Sens. 1 H317 Carc. 2 H351	>= 0,10 - < 1,00

## ACOLAN D

Date de révision 14.02.2015

Date d'impression 15.02.2015

anhydride phtalique	85-44-9	Xn R22 ; R37/38; R41; R42/43	Acute Tox. 4 H302 Skin Irrit. 2 H315 Eye Dam. 1 H318 Resp. Sens. 1 H334 Skin Sens. 1 H317 STOT SE 3 H335	>= 0,10 - < 1,00
---------------------	---------	------------------------------------	---	------------------

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- Inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool  
Poudre chimique sèche
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

## ACOLAN D

Date de révision 14.02.2015

Date d'impression 15.02.2015

- 
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Pour de raisons de sécurité en cas d'incendie, les bidons doivent être entreposés séparément, dans des enceintes fermées.

---

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

---

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Manipulation

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8.
- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Éviter la formation d'aérosols.  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

#### Stockage

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Défense de fumer.  
Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
- Classe de stockage (Allemagne) : Liquides inflammables
- Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

### SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

No.-CAS	Nom Chimique	Paramètres de contrôle	Type:	Mise à jour	Base
64742-48-9	naphta lourd (pétrole), hydrotraité; Naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	300 mg/m <sup>3</sup> 600 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2015 2015	SUVA SUVA
85-44-9	anhydride phtalique	1 mg/m <sup>3</sup> 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA STEL	2015 2015	SUVA SUVA
85-44-9	anhydride phtalique	6 mg/m <sup>3</sup>	VLE	1999	INRS (FR)
96-29-7	2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime				
85-44-9	anhydride phtalique	1 mg/m <sup>3</sup>	MAK	06 2003	TRGS 900
85-44-9	anhydride phtalique	6 mg/m <sup>3</sup>	VLA-ED	2003	VLA (ES)
85-44-9	anhydride phtalique	6,1 mg/m <sup>3</sup>	TWA	2000	OEL (IT)

**Équipement de protection individuelle**

- Protection des mains : Gants résistants aux solvants  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Lunettes de sécurité à protection intégrale
- Protection de la peau et du corps : vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

- Forme : fluide  
Couleur : blanc
- Odeur : de solvant

**Données de sécurité**

- pH : Non applicable
- Point/intervalle d'ébullition : Env.135 - 220 °C  
à 1.013 hPa

---

Point d'éclair	: Env.35 °C
Pression de vapeur	: < 1.000 hPa à 50 °C
Densité	: Env.1,36 g/cm <sup>3</sup> à 23 °C
Hydrosolubilité	: à 20 °C Note: Non miscible
Viscosité, dynamique	: Env.3.000 mPa.s à 23 °C
Viscosité	: > 60 s à 20 °C - 6 mm - ISO 2431
Viscosité	: > 30 s à 20 °C - 3 mm - ISO 2431
Contrôle de séparation des solvants	: < 3 % (v)20 °C

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Matières à éviter	: Incompatible avec des agents oxydants. Incompatible avec des acides forts et des bases.
Décomposition thermique	: Note: Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu.
Réactions dangereuses	: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

anhydride phtalique	: Estimation de la toxicité aiguë Dose: 500 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
2-butanone-oxime; éthylméthylcétoxime	: Estimation de la toxicité aiguë Dose: 1.100 mg/kg Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
Irritation de la peau	: Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Irritation des yeux	: Remarques: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation	: Remarques: Donnée non disponible

## ACOLAN D

Date de révision 14.02.2015

Date d'impression 15.02.2015

Information supplémentaire : Les solvants risquent de dessécher la peau.

---

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Tout écoulement dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité

Elimination physico-chimique  
Bioaccumulation

#### Effets écotoxicologiques

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination professionnelle.

---

### SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : - Vider les restes.  
- Eliminer comme produit non utilisé.  
- Ne pas réutiliser des récipients vides.  
- Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code d'élimination des déchets : 080111 - déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

---

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### ADR

UN Numéro : 1263  
Description des marchandises : PEINTURES  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : F1  
Numéro d'identification du danger : 30  
Étiquettes ADR/RID : 3  
Code de restriction en tunnels : (D/E)

#### IATA

UN Numéro : 1263  
Description des marchandises : PAINT

**ACOLAN D**

Date de révision 14.02.2015

Date d'impression 15.02.2015

Classe : 3  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes ADR/RID : 3  
 Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355  
 Instructions de conditionnement (avion de ligne) : Y344

**IMDG**

No. de la substance : UN 1263  
 Description des marchandises : PEINTURES  
 Classe : 3  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes ADR/RID : 3  
 No EMS Numéro : F-E,S-E  
 Polluant marin : non

ADR: Pour des emballages < 450 litres et en application du paragraphe 2.2.3.1.5 ces matières ne sont pas de la classe 3  
 Pour les emballages, de volume plus petit ou égal à 30 litres, les matières/marchandises ne sont pas classées en classe 3

**SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES** Législation nationale

Classification de risque selon le BetrSichV (Allemagne) : Point d'éclair 21 °C à 55 °C, à 15 °C non miscible dans l'eau  
 Liquides inflammables particulièrement dangereux

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000  
 Numéro : 6, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 12.BIMSCHV Mise à jour: 2000  
 Numéro : 13, 5.000.000 kg, 50.000.000 kg

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 pollue l'eau

Données COV : 16,68 %

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Information supplémentaire**

Phrase(s) R Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3:

R10 Inflammable.  
 R21 Nocif par contact avec la peau.  
 R22 Nocif en cas d'ingestion.

## ACOLAN D

Date de révision 14.02.2015

Date d'impression 15.02.2015

R37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
R40	Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R42/43	Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.**

**Head Office**

**Akzo Nobel Decorative Coatings B.V, Rijksstraatweg 31, 2171 AJ Sassenheim, the Netherlands**